



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 août 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 81 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire urgente suivante à Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Dans sa réponse du 13 juin 2024 à la question parlementaire n°766, Monsieur le Ministre avait confirmé le démantèlement du ponton d'accueil touristique à Schengen, dont le prix de construction était d'environ 990.000 €. Selon Monsieur le Ministre, « le démantèlement sur place s'est révélé être la seule option viable. Le coût de démantèlement n'est pas encore connu en détail, un budget prévisionnel de 75.000 € figure au budget global du projet. »

Selon un article de presse du 30 août 2024, un investisseur propose une option de réutilisation du ponton, afin d'éviter son démantèlement, qui devrait commencer prochainement. Ainsi il a été proposé de transformer l'accueil touristique actuel en deux appartements. Apparemment, plusieurs communes sont déjà intéressées. On peut aisément en déduire que la réutilisation du ponton réduirait les dépenses publiques liées au projet.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre a-t-il été mis au courant de cette proposition ayant pour finalité de transformer le bateau-ponton en gîte touristique ?
- Face à la nouvelle situation, Monsieur le Ministre a-t-il l'intention d'intervenir pour empêcher le démantèlement?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Francine Closener
Députée

Paulette Lenert
Députée